

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMENAY**SEANCE DU 07 MARS 2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE SEPT MARS** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire

Etaient présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, DANJEAN Catherine, JENNEPIN Daniel, MARICHY Patrick, VAIRET Jean-René, COLIN Sandrine, LABRANCHE Céline, AMADIEU Dimitri, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, HAYNE Jean-Jacques, FLATTOT Sandrine, MORNAY Richard

Absent(s) / Excusé(s) : POUDOU Vincent (Pouvoir à GALLAND Ginette), CLERC Maud, NAVOISEAU David, THEVENET André

Secrétaire de Séance : LANGERON Danielle

Le conseil municipal approuve par 15 voix pour et 1 abstention le compte rendu de la précédente réunion du 7 Février 2022.

M. Roger DONGUY souhaite revenir sur le dossier relatif au cautionnement par la commune de Romenay en 2016 de l'emprunt souscrit par M. TERRIER Sébastien et Mme BESSARD Tiffany pour l'acquisition du Bar des Sports. Il indique ne pas être au courant de la délibération prise à l'époque par le conseil municipal (séance du 31.03.2016) à l'unanimité. Selon lui, aucun engagement de caution n'a été signé par la commune. M. le Maire lui indique que la mairie reçoit pourtant chaque année, de la part de la banque concernée, le détail des engagements financiers couverts par notre cautionnement.

M. Roger DONGUY demande des précisions quant aux problématiques rencontrées avec l'entreprise CPC FROID et à son souhait de ne plus travailler avec la commune de Romenay.

M. Roger DONGUY fait part de son désaccord quant à un éventuel transfert, à l'avenir, du service public de La Poste dans le secteur privé (à carrefour Contact par exemple). M. le Maire lui précise qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant concernant le devenir de La Poste et qu'une rencontre avec leurs services est prévue fin mars, rencontre à laquelle M. DONGUY pourra participer.

M. Roger DONGUY demande des précisions sur le coût du broyeur emprunté récemment à la Communauté de Communes Terres de Bresse (Gratuit).

**TOUR DE TABLE**

- Mme Ginette GALLAND fait un point sur le déroulement de la journée citoyenne du 05.03.2022 (Peu de monde, très peu d'enfants mais collecte importante et efficace, gros dépôt sauvage constaté vers Carrefour Contact)

- Mme Catherine DANJEAN rappelle à l'assemblée la journée « Don de livres » de la bibliothèque prévue le samedi 12.03.2022 après-midi à la salle socio-culturelle (don gratuit avant mise au rebus suite à désherbage).

- M. Daniel JENNEPIN fait un point sur la préparation de la Foire de Pâques et sur la dernière réunion organisée par le Comité des Fêtes avec l'ensemble des associations (plus de 50 personnes présentes). Un budget prévisionnel a été présenté par M. Noël FAVRE ; la paille sera fournie gracieusement par l'entreprise THIVENT.

M. Daniel JENNEPIN fait le point sur la dernière réunion qui s'est tenue avec le Cabinet ALTEREO concernant l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement engagée depuis 3 ans (Plan clair, quelques points à reprendre, réseau assainissement à refaire pour environ 800 000 € + station d'épuration à refaire avec différentes solutions possibles).

- M. Patrick MARICHY fait un point sur la réunion du Syndicat des Eaux de la Basse Seille du 22.02.2022 lors de laquelle a été voté le budget primitif 2022 du syndicat. M. Dimitri AMADIEU précise avoir signalé lors de cette réunion les problèmes sur le réseau entre Ratanelle et Romenay et les nombreuses casses ; ce secteur n'étant pas prioritaire, des travaux ne sont pas prévus par le Syndicat des Eaux pour l'instant mais seront programmés à moyen terme.

- M. Roger DONGUY fait un point sur la demi-journée « taille des arbres » organisée le 19.02.2022 en partenariat avec l'association « Les Croqueurs de Pommes » ; M. Roger DONGUY fait part du constat d'un manque d'entretien de nos vergers conservatoires et suggère l'idée de prévoir un accompagnement des agents communaux par un professionnel pour la taille et l'entretien des arbres (à voir si partenariat possible avec le lycée horticole de Tournus) ; il faudrait éviter de mettre trop de copeaux au pied des arbres et prévoir de la magnésie (engrais) au pied des arbres de La Verchère.

- Mme Céline LABRANCHE demande si des devis ont été sollicités pour le changement des filets des terrains de tennis. M. le Maire précise qu'une réflexion avait été initiée par le comité des fêtes, un point est à faire avec le nouveau président à ce sujet. Elle demande également si les associations, dans le cadre de leurs demandes de subventions communales 2022, ont communiqué leurs comptes qui normalement sont présentés lors des assemblées générales.

- M. Jean-Jacques HAYNE fait le point sur la réunion du comité de pilotage Natura 2000 qui s'est tenue le 22.02.2022 et à laquelle il a assisté.

**PROJET D'AMENAGEMENT AUTOUR DE L'ETANG DE LA CHAGNE (LOCAL SPORT NATURE) – PRESENTATION PAR M. Jean-Jacques HAYNE**

M. Jean-Jacques HAYNE fait part à l'assemblée de sa réflexion menée sur le projet de créer un local sport nature à l'étang de la Chagne et l'informe qu'il a d'ores et déjà rencontré et associé différents interlocuteurs (M. Guillaume RENOUD, animateur sur la commune, la fédération de pêche, etc.) Il présente à l'assemblée un pré-projet d'aménagement (diffusion d'un powerpoint) listant les atouts du projet, les activités envisagées (activités sport nature, activités de l'animateur, accueil des camping-cars, randonnées pédestres, etc.), les aménagements à réaliser (Agrandissement du auvent, peinture, électricité, sanitaires, etc.), les possibilités de financement (Conseil régional, Agence de l'eau, Département, Fédération de pêche, Mairie, etc.). Le budget global de ce projet pourrait être estimé à 60 000 €. L'ATD (Agence Technique Départementale) pourrait être sollicitée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il précise à l'assemblée qu'un curage de l'étang est prévu par la Société de pêche en 2024 voire 2025 et qu'aucune

objection n'a été formulée de leur part si ce n'est d'éviter les activités canoé sur l'étang durant le week-end. Plusieurs solutions sont évoquées afin de remédier aux problèmes d'insécurité et d'incivilité (installation de caméras, de barrières, etc.)

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le pré-projet présenté par M. Jean-Jacques HAYNE. Ce dernier va approfondir et étayer le projet et préparer un support papier pour l'ensemble des conseillers municipaux.

#### **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION (EPAGE) SEILLE ET AFFLUENTS – DELIBERATION SUR L'APPROBATION DE L'ADHESION**

Par délibération en date du 03.02.2022, les délégués communautaires ont donné leur accord pour approuver la création de l'EPAGE du bassin versant de la Seille, décider de transférer à l'EPAGE du bassin versant de la Seille la compétence GEMAPI du bassin versant de la Seille et approuver le périmètre d'intervention et les statuts de l'EPAGE du bassin versant de la Seille.

Les communes membres doivent se prononcer uniquement sur l'approbation de l'adhésion de la CCTB à l'EPAGE. Cette adhésion est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée. Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur l'adhésion.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes Terres de Bresse à l'EPAGE du bassin versant de la Seille et de ses affluents.

#### **REMBOURSEMENT GROUPAMA EN FAVEUR DE LA COMMUNE – SINISTRE INCENDIE DU 15.05.2021 A LA SALLE SOCIO-CULTURELLE (5511.60 €)**

Le Maire rappelle à l'assemblée le sinistre (incendie) survenu à la salle socio-culturelle le 15.05.2021 en fin d'après-midi, la liste des dommages subis et le coût des travaux de remise en état du bâtiment.

Il rappelle à l'assemblée que la Compagnie d'Assurance GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE nous a déjà remboursé la somme de 24 863.66 € en septembre 2021. GROUPAMA nous a transmis un second chèque de remboursement d'un montant de 5511.60 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement de Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 5511.60 €.

#### **DELIBERATION FIXANT LES DUREES D'AMORTISSEMENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS (DEMANDE DE M. Raphaël DORME – INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES – NOTAMMENT POUR TOUTES LES INSTALLATIONS SYDESL)**

M. le Maire informe l'assemblée que M. Raphaël DORME, Inspecteur des Finances Publiques, demande de fixer par délibération la durée d'amortissement des subventions versées enregistrées sur les comptes 204 conformément à l'article L.2321-2 -28° du CGCT (notamment les subventions versées au SYDESL).

M. le Maire rappelle que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204 conformément à l'article L.2321-8-28° du CGCT.

M. le Maire propose de prendre une délibération appliquant une durée d'amortissement de 5 ans pour les subventions d'équipement versées et d'amortir sur une années les subventions d'équipements ainsi que les frais d'études dont la valeur est inférieure à 1000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les durées d'amortissement proposées par M. le Maire.

#### **TENUE DU BUREAU DE VOTE LORS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES LES 10 ET 24 AVRIL 2022**

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'organisation du bureau de vote et de la répartition des assesseurs selon les différents créneaux horaires durant ces deux journées.

#### **DEMANDE D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION**

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. Bernard CLERC pour des travaux d'extension d'une salle de séjour sur sa propriété située « 279 Impasse Claire ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par AMG Façades pour le compte de M. BEUGNIES Gérard pour des travaux d'isolation thermique par l'extérieur sur sa propriété située « 870 Route du Platon ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par ENERGY GO pour le compte de Mme DIEPPOIS Myriam pour des travaux d'isolation thermique par l'extérieur sur sa propriété située « 746 Route du Petit Biolay ».

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire rappelle à l'assemblée la réunion de la commission des finances prévue le 16.03.2022 à 14h00.

- M. le Maire fait le point sur l'avancement du dossier de défense incendie au lieu-dit « le Grand Biolay » pour la mise en place d'un PENA (Point d'eau naturel ou artificiel).

- M. le Maire fait un point sur le site REMOCRA (création d'un compte toujours en cours).

- M. le Maire fait un point sur le projet de réfection du pavage devant l'église (en attente des devis actualisés des entreprises précédemment consultées).

- M. le Maire évoque le devenir des différents points d'apport volontaire (Emballages + verre + journaux) situés sur la commune ; Une réflexion est à mener en partenariat avec le SIVOM (Déplacement, Suppression, etc.), en raison du trop grand nombre d'incivilités et de l'état de saleté important des points d'apport volontaire.

- Un point est fait sur le fonctionnement de la déchetterie de Romenay (points à faire remonter au SIVOM via les délégués), à savoir :

- Horaires d'ouverture actuels (vendredi matin + samedi matin et après-midi) ne sont pas satisfaisants, le vendredi après-midi conviendrait mieux que le vendredi matin, ou bien rajouter une demi-journée supplémentaire dans la semaine
- Pourquoi la déchetterie de Romenay ne dispose pas d'une benne à encombrants comme dans les autres déchetteries du SIVOM

- Un point est fait sur l'aire de retournement pour le camion du SIVOM vers l'EHPAD : M. le Maire précise que l'aire de retournement dans sa configuration actuelle est suffisante et le camion a la place nécessaire pour manœuvrer. Il s'agit soit d'un

- problème avec le chauffeur, soit d'un problème avec les véhicules du personnel de l'EHPAD mal garés et qui gênent les manœuvres.
- M. le Maire fait un point sur la visite du sous-Préfet de Louhans qui a eu lieu le 25.02.2022, à sa demande suite à son arrivée sur le secteur, dans le cadre de la visite de toutes les communes de la Bresse. Ont été visités entre autres l'ancien EHPAD, le Champ Bressan, les portes de Ville, la Maison Penchée avec l'exposition de M. Gérard JACQUET, la maison médicale ; M. le Sous-Préfet s'est intéressé aux logements disponibles sur Romenay et a constaté que de belles réhabilitations étaient possibles. La visite s'est achevée au parc de l'Île de Bresse, parc donc M. le Sous-Préfet ignorait l'existence sur le secteur.
  - M. le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'une collecte pour l'Ukraine (Produits d'hygiène, de soins, couches, etc.) avec un départ prévu le lendemain de Branges via les Transports Prudent.
  - M. Dimitri AMADIEU signale l'efficacité du curage des fossés récemment effectué, aussi bien communal que départemental.
  - M. Roger DONGUY demande à quel stade en est le dossier voirie 2022 géré par la Communauté de Communes Terres de Bresse (classement, priorités, etc.). M. le Maire précise que le dossier a été envoyé à 2 reprises à la CCTB et que nous n'avons pas de retour pour l'instant.
  - Un point est fait sur la réunion de la commission des bâtiments qui a eu lieu récemment afin de diagnostiquer et chiffrer l'entretien courant des bâtiments à prévoir au budget 2022 (démoussage des toitures, etc.). Des devis ont été sollicités en parallèle.
  - M. Jean-René VAIRET demande si l'on peut envisager de refaire le crépis de la salle de musique Jules PONT.
  - Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées aux lundis 04.04.2022 à 19h00 (Réunion mensuelle du conseil municipal) et 11.04.2022 à 19h00 (Vote des comptes administratifs + comptes de gestion 201 et vote des budgets primitifs 2022).

La séance est levée à 21 heures 25 minutes.

**LE MAIRE,  
Pascal DEBOST**

